

MAIRIE
DE
PONTGIBAUD
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230
Téléphone: 04.73.88.70.42

COMPTE-RENDUDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021.

Etaient présents : M. LASSALAS, Maire, Mme DONNET, Mme BLOSSE, M. MULLER, M. BOUBET, adjoints, M. FOURNIER, Mme MEUNIER, Mme DUPECHAUD, M. MALLEPERTUS, M. BARBARY.

Absents : M. RABATEL, Mme GANDEBOEUF, M. BARBECOT, M. MAURY et M. FOURNIAL.

Mme DONNET a été désignée secrétaire.

I – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE AVEC L’OPHIS DU PUY-DE-DOME POUR LES LOGEMENTS RUE FERNAND ANDANT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu’il a été décidé, par délibération en date du 04 février 2021, d’établir une convention de gestion provisoire, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2020, avec l’OPHIS du Puy-de-Dôme pour les logements situés 24 Rue Fernand ANDANT.

Cependant, il s’avère nécessaire de procéder à quelques modifications concernant :

- *le nombre de logements gérés à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- *des articles du titre 1 – missions confiées au gestionnaire ;
- *le titre 2 – reddition des comptes du gestionnaire ;
- *le titre 3 – gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire donne lecture de l’avenant n°1 aux membres du conseil municipal et suggère de l’approuver.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

1°) décide d'établir un avenant n° 1 à la convention de gestion provisoire avec l'OPHIS du Puy-de-Dôme pour les logements situés 24 Rue Fernand ANDANT ;

2°) accepte les termes de l'avenant n° 1 dont un exemplaire est joint en annexe ;

3°) autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

II – DENONCIATION DE LA CONVENTION DE GESTION PROVISoire AVEC L'OPHIS DU PUY-DE-DOME POUR LES LOGEMENTS RUE FERNAND ANDANT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 04 février 2021, il a été décidé d'établir une convention de gestion provisoire, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2020, avec l'OPHIS du Puy-de-Dôme pour les logements situés 24 Rue Fernand ANDANT.

Cependant, après quelques mois de gestion, il s'avère opportun pour la Commune de reprendre l'administration de ces logements.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de dénoncer cette convention de gestion à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

1°) décide de dénoncer la convention de gestion provisoire avec l'OPHIS du Puy-de-Dôme pour les logements situés 24 Rue Fernand ANDANT ;

2°) précise que cette convention prendra fin au 31 décembre 2021 ;

2°) autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

III – ACQUISITION D'UN PACK CYBERSECURITE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 25 août 2021 par laquelle il a été décidé d'acquérir un pack cybersécurité de la Société WOOXO, dispositif permettant de renforcer la sécurité des données et des matériels informatiques.

Il explique qu'il s'agit bien du matériel WOOXO mais le contrat et la facturation sont établis par la société RICOH France sise 7 rue de Cataroux 63 100 CLERMONT-FERRAND.

Aussi, il est nécessaire de modifier la précédente délibération en apportant ces précisions.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

1°) décide d'acquérir, en location, un dispositif de sécurité renforcé pour les données et les matériels informatiques de la Commune ;

2°) retient l'offre de la société RICOH France, sis 7 rue de Cataroux 63 100 CLERMONT-FERRAND : configurations WOOXO IT SE, avec connexion sur site et Pack Continuity 2X1TOR1 ITO, et WOOXO YOOSHIELD ;

3°) précise que le montant mensuel du loyer est de 120,00 € H.T. avec un engagement de 63 mois ;

4°) autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La secrétaire de séance,

Mme A-M. DONNET